

## PERMANENCES GRATUITES D'AVOCATS

Le Conseil départemental de l'accès au droit de Haute – Loire (CDAD 43), en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Cayres – Pradelles, organise des permanences ayant pour but et vocation spécifique d'assurer une aide à l'accès au droit pour tous.

Pour l'année 2021, 4 permanences seront organisées. La prochaine permanence aura lieu le :

**Mercredi 2 juin 2021 de 14 H 00 à 16 H 00**

Compte tenu du contexte sanitaire, **les avocats souhaitent pour l'instant privilégier les rendez-vous téléphoniques.** Aussi, si vous êtes intéressé(e), merci de prendre contact avec le secrétariat de la Communauté de Communes au 04 71 57 88 00.

L'accès à ces permanences est prioritairement accordé aux personnes résidant sur la Communauté de Communes.

La création de ces permanences juridiques a pour but et vocation spécifique d'assurer une aide à l'accès au droit pour tous, de manière gratuite et confidentielles en cas de :

- litige avec votre employeur, votre bailleur, votre locataire, un commerçant
- question en matière de droit de la famille, droit fiscal ...
- besoin de connaître la démarche à suivre, les choix dont vous disposez pour faire valoir vos droits

